

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 19 novembre 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/11/19-2/01 A

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20211119-lmc10000022899-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 25/11/2021

Réception Préfet : 25/11/2021

Publication RAAD : 25/11/0221

OBJET : Approbation de conventions permettant d'attribuer un budget d'autonomie à divers collèges de Seine-et-Marne.
Collège « Mon Plaisir » à Crécy-la-Chapelle

Lors de la séance de l'Assemblée départementale du 14 juin 2019, un dispositif a été approuvé permettant d'attribuer aux collèges publics une enveloppe pour réaliser des travaux dans leurs établissements. Ce dispositif permet de développer l'activité locale, tout en effectuant des travaux souvent reportés car non liés à la sécurité et à la pérennité des biens immobiliers, jugés ainsi non prioritaires. A ce jour, il convient d'approuver des conventions avec 2 collèges.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code des Collectivités territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 5/01 en date du 14 juin 2019

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au Collège « Mon Plaisir » à Crécy-la-Chapelle, une enveloppe d'un montant total maximum de 25 599,90 € TTC pour réaliser des travaux dans son établissement et d'approuver la convention correspondante, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ladite convention.

Article 3 : des crédits nécessaires seront prélevés sur les opérations « travaux dans les collèges » et « entretien dans les collèges » de l'action « entretien et grosses réparations ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU
M. Éric BAREILLE
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS
M. Thierry CERRI
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Sophie DELOISY
M. Smaïl DJEBARA
M. Yann DUBOSC
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Bouchra FENZAR-RIZKI
Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC
M. Laurent GAUTIER
Mme Anne GBIORCZYK
Mme Julie GOBERT qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR
M. Pascal GOUHOURY
M. Anthony GRATACOS
M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à M. Jean-François PARIGI
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN qui a donné pouvoir à Mme Véronique PASQUIER
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS qui a donné pouvoir à M. Yann DUBOSC
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne